



Brèves

ESPACE NUMÉRIQUE MOBILE, DES PERMANENCES POUR VOS DÉMARCHES

Si vous avez besoin d'un accompagnement pour des recherches sur Internet, créer votre boîte mail ou un compte Ameli, vous actualiser sur le site de Pôle Emploi, de la CAF, réaliser et imprimer votre CV, calculer votre prime d'activité... ou pour toutes autres démarches en ligne, le petit camion "Espace numérique mobile" vous donne rendez-vous les jeudis 28 février, 14 et 28 mars de 9h30 à 11h30 sur le parking de la mairie. Infos 07 71 23 24 06.

DES AIDES POUR RÉHABILITER VOTRE HABITAT

La CCPHB (Communauté de Communes du Pays Honfleur Beuzeville) propose des aides en faveur de travaux pour l'amélioration de l'habitat, par le biais de l'association SOLIHA. L'action a pour objectif :

- Améliorer la performance énergétique,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Adapter le logement au handicap/vieillessement,
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé.

Pour la résidence principale, des subventions de 20 à 70 % peuvent être accordées. Pour créer ou rénover un logement locatif, les subventions s'échelonnent de 25 à 45 %.

Renseignement SOLIHA : 02 32 39 84 00 - Permanences à Beuzeville le 2^{ème} mardi de chaque mois au centre médico-social. Attention, attendez tous les accords de subvention avant de commencer les travaux !

ORGANISEZ VOTRE JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ EN LIGNE !

La journée défense et citoyenneté (JDC) permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après votre recensement citoyen (en ligne ou en mairie), entre votre 16^{ème} et 25^{ème} anniversaire. Désormais, vous pouvez créer votre compte sur www.majdc.fr afin de :

- Dialoguer avec votre centre de service national et obtenir les informations pratiques sur votre JDC
- Télécharger votre convocation et obtenir des infos sur le lieu de votre JDC
- Télécharger votre attestation de participation pour passer vos examens et votre permis de conduire.

INFO CANTINE

Les enfants, toujours sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire, ont reçu un livre de recettes, offert par le SDOMODE, pour réutiliser les restes de façon intelligente et gourmande.



NAISSANCES

- Jeanne HAGLON le 4 décembre 2019
- Tiago BOUCHARD le 02 janvier 2019
- Angel PETIT le 5 janvier 2019

DÉCÈS

- Raymond CARDON le 30 octobre 2018
- Denise LECERF le 2 novembre 2018
- Octave HAREL le 4 novembre 2018
- Bernard JAMET le 1^{er} décembre 2018
- Renée CARDON, le 7 décembre 2018
- Jean BACHELEY, le 29 décembre 2018
- Norbert ROUSSEL, le 27 janvier 2019

MARIAGES

- Jacques THOLMER et Chantal BACHELET, le 14 décembre 2018

Renseignements : 02 32 57 60 12 - www.conteville.fr
Le secrétariat est ouvert le mardi de 14h à 18h30, le jeudi et le vendredi de 14h à 17h.
Permanence du Maire et des Adjointes le mardi de 17h30 à 18h30.

Etat civil

Mairie

Patrimoine

En savoir + : www.conteville.fr

UNE SOUSCRIPTION VOLONTAIRE POUR RESTAURER LES TABLEAUX DE L'ÉGLISE

En partenariat avec la fondation du patrimoine, la commune a mis en place une souscription volontaire pour restaurer trois tableaux de l'église, un dispositif qui nous permet d'obtenir plus de subventions du département. Si vous souhaitez faire un don, vous pouvez le faire, soit en renvoyant le bulletin de souscription disponible en mairie, soit en vous connectant sur le site de la fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/60396.

A noter que votre don est déductible des impôts, que vous soyez particulier ou professionnel. Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi, un don de 100 € représente une réduction d'impôt de 66 €. Votre don ne vous coûte donc que 34 €. Pour les entreprises, votre don donne droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 5 % du CA HT. Ainsi, un don de 300 € représente une réduction d'impôt de 180 €. Votre don ne vous coûte que 120 €.



Fleurissement PALMARÈS DU CONCOURS 2018

Bravo à tous les jardiniers contevillais pour leur implication.

Un village fleuri est toujours bien plus attractif alors nous espérons vivement que, l'année prochaine, les jardinières seront encore plus nombreuses sur les rebords de fenêtre !



Maisons avec jardin : M. et Mme Sébastien Lesage / M. et Mme Serge Ameline

Logements locatifs : Mme Ginette Heutte

Fermes fleuries : M. et Mme André Ganne

Balcons, fenêtres ou murs : Mme Renée Cardon

Équipements touristiques : Mme Isabelle Poulingue - Bar Tabac FDJ Le Pressoir

Festivités de fin d'année

LE PÈRE NOËL VISITE LES PETITS

Début décembre, le comité des fêtes a proposé un très joli spectacle pour les enfants du village. Au programme, de la magie avec OZARP, la distribution de friandises et bien entendu la visite tant attendue du Père Noël.

Un Père Noël qui a d'ailleurs de nouveau fait son apparition lors du repas de Noël de la cantine, délocalisé à la salle Rever pour l'occasion.



TÉLÉTHON 2018

2004 €, c'est le montant récolté à Conteville suite aux manifestations organisées par le comité des fêtes. Merci à tous les généreux donateurs et à l'année prochaine !



CONTEVILLE

info

www.conteville.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ERRATUM INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La date limite d'inscription a changé. Désormais il n'est plus nécessaire de s'inscrire avant le 31 décembre de l'année qui précède l'élection.

Vous avez désormais jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédent celui du scrutin, soit un peu plus d'un mois. Cette année par exemple, vous pourrez vous inscrire en mairie jusqu'au samedi 30 mars (permanence assurée de 10h à 12h) ou en ligne sur service-public.fr jusqu'au dimanche 31 mars à minuit (valable pour les électeurs qui seront au moins âgés de 18 ans le samedi 25 mai 2019, veille des élections européennes).

C'est le cœur triste que nous entamons cette nouvelle année. Après nos deux Joël, nous perdons Bernard, à qui nous devons tant. Sans lui, toutes les questions d'assainissement n'auraient pas autant avancé et notre reconnaissance est infinie. Mais nous devons continuer malgré les chocs et les difficultés. Le grand pas en avant de 2019 est sans doute le déménagement de la Mairie fin février... Un événement qui donne un nouveau souffle à notre village, confronté à la disparition de plusieurs commerces. Une situation que l'on retrouve dans de nombreuses communes, qu'elles soient rurales, urbaines ou littorales. L'incendie de la boulangerie a été une première épreuve. La mise en vente de l'Auberge du Vieux Logis, fleuron de la commune, et la fermeture du salon de coiffure en est une autre. Hier, nous avons aidé financièrement et administrativement à la reprise de l'épicerie. Aujourd'hui, nous devons faire plus pour préserver nos commerces. Pour enrayer ce déclin, il faut que la Commune puisse récupérer la maîtrise du foncier commercial ; Comme pour le bâtiment de la Poste qui appartient à la Commune de Conteville depuis des décennies. La municipalité se pose donc la question de racheter le terrain de la boulangerie (s'il est mis en vente). La revitalisation du centre bourg est devenue notre principal objectif. C'est un enjeu majeur pour le développement et l'attractivité de notre commune, mais aussi pour la préservation du lien social. Le CAUE* de l'Eure nous accompagne dans cette réflexion pour nous aider à définir un vrai projet autour de nos commerces actuels ou futurs, du Bureau de Poste et de l'ancien presbytère réhabilité en maison de la commune.

Bien à vous, l'équipe municipale



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement

Vendredis 8 et 22 mars de 16h30 à 18h
Inscriptions scolaires

Si votre enfant n'est pas encore scolarisé à l'école Francis Mouchet, rendez-vous à l'école avec le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.

Dimanche 14 avril de 7h à 18h

Foire à tout
Organisée par l'AFR au stade de Conteville. 3 € le mètre, restauration sur place. Inscriptions : 02 32 57 67 67

Mercredi 1^{er} mai à 16h

Concert de JP HARMONIE

À l'église de Conteville. Gratuit.

Dimanche 26 mai de 8h à 18h

Elections Européennes

Salle du conseil de la nouvelle mairie.

Dimanche 2 juin 17h

Concert guitare et voix (musique argentine et espagnole)

Alian Rizoul et Amaya Dominguez, une des plus grandes mezzo soprano française, à l'église de Conteville. Participation libre.

Dimanche 9 juin de 8h à 18h

Foire à tout

Organisée par le comité des fêtes au stade de Conteville. 3 € le mètre. Inscriptions : 09 81 31 77 93 ou 02 32 57 66 51

CONTEVILLE

Rédacteur en chef :
Martine Lecerf
Rédaction, photo et mise en pages :
Commission communication
Imprimeur :
NOTA BENE - 06 15 14 45 67 - creanotabene.fr
En couverture :
Les élèves de l'école Francis Mouchet visitent l'exposition mise en place pour le centenaire de l'armistice de 1918.

Le mot de l'équipe

Hommage BERNARD JAMET NOUS A QUITTÉS

C'est avec une profonde tristesse que l'équipe municipale de Conteville a appris le décès de Bernard Jamet, maire adjoint, survenu le samedi 1^{er} décembre dans sa 77^{ème} année.

Bernard était un homme passionné par sa commune qu'il connaissait bien. Elu conseiller municipal en 2008, puis maire adjoint en 2015, il s'était énormément investi dans la vie municipale et notamment dans toutes les questions relatives à l'assainissement.

En effet, ses compétences exceptionnelles ont permis à Conteville de gérer en toute sérénité ces dossiers si techniques et si complexes. Ainsi, Bernard Jamet a mené l'ensemble des études liées au réseau d'assainissement collectif puis, il a dirigé la construction de la nouvelle station d'épuration. Il a été un interlocuteur privilégié pour tous les experts en charge du dossier. Tous sont unanimes pour saluer son professionnalisme acquis durant son parcours atypique, volontaire et exemplaire. Un parcours qui, à de nombreuses reprises, l'a mené à l'autre bout du monde.

Bernard Jamet restait disponible malgré ses problèmes de santé et a mené tous ses dossiers avec une vision à long terme. Il aura ainsi illustré à merveille cette génération d'élus municipaux qui se sont adaptés à des fonctions d'une complexité croissante, mais qui ont su néanmoins agir efficacement.

L'équipe municipale conservera de Bernard le souvenir d'un homme aux grandes qualités humaines dont le dévouement, le dynamisme et la gentillesse ont été sans faille. Au revoir Bernard, nous te regrettons infiniment.



Santé publique

DU NOUVEAU POUR LUTTER CONTRE LE FRELEON ASIATIQUE



Arrivée en 2004 dans le Sud Ouest de la France, probablement dans un lot de poteries en provenance de Chine, la Vespa Velutina, communément appelée frelon asiatique, colonise petit à petit tout le territoire. Mais en observant le cycle de vie de ce frelon à pattes jaunes, on s'aperçoit que chacun peut agir très utilement contre ce fléau.

Les nids secondaires

Plus vous allez avancer dans la saison et plus le risque de vous faire piquer lors de la destruction va s'élever. En effet, le nombre de frelons assurant la défense du nid augmente avec la taille de celui-ci. Nous vous déconseillons fortement de vous attaquer à un nid de frelons dont la taille dépasse celle d'une balle de tennis. Dès lors, la défense du nid est très efficace et vous seriez vite repérés et attaqués.

A ce niveau de développement du nid, ou si vous avez un doute, faites intervenir un professionnel. N'utilisez surtout pas le tir au fusil pour le détruire, vous ne feriez que disperser les reines !

Quelques professionnels intervenant sur le territoire dans le respect de l'environnement et des abeilles :

LEBOURG
DESTRUCTION

06 01 36 47 62
Beuzeville

ALLO
LA GUÊPE

06 72 42 17 00
www.alloguêpe.fr

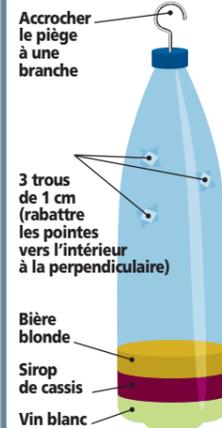
EURE
INSECTES

06 20 97 91 85
Corneville-sur-Risle

Sachez, en revanche, qu'il est inutile de faire détruire les nids en hiver. A cette saison, ils sont vides et ne présentent aucun danger pour l'homme. Les ouvrières sont mortes et les reines se sont déjà enterrées, attendant la fin février pour recréer d'autres nids.

DES AIDES FINANCIÈRES

Pour la destruction des nids de frelons secondaires, le département vous aide à hauteur de 30 % sur un plafond de 100 €. La commune et la CCPHB, quant à elles, vous remboursent chacune 22 € maximum par nid secondaire sur présentation d'une facture. N'hésitez pas à venir en mairie pour profiter de ces aides, mais aussi pour déclarer la présence d'un nid découvert lors de balades en forêt par exemple.



les prochains à se faire piéger. Dès le mois de mai, les frelons sont gourmands de protéines ; le piège peut donc être agrémenté de têtes de crevettes ou de morceaux de poissons.

Dossier

BIEN RECONNAÎTRE LES NIDS ET LE DANGER POTENTIEL

Les nids primaires

Ils sont visibles à partir des mois d'avril-mai. Leur évolution est résumée par l'image ci-dessous. La reine est seule durant une quinzaine de jours suivant la fondation du nid. Ainsi, bien que les nids soit le plus souvent perchés haut dans les arbres, soyez vigilants envers les abris de jardin, ou tous les endroits abrités.

Plus le temps passe et plus il deviendra difficile pour le particulier de détruire un nid de frelons asiatiques sans aide extérieure.

S'il est encore petit (pas plus gros qu'une balle de ping pong) vous pouvez l'écraser (entre 2 livres par exemple). S'il est plus gros, vous pouvez utiliser un insecticide injecté directement par l'orifice à la base du nid. Il est important de détruire ces nids à la tombée du jour ; seul moment où vous pouvez être, à peu près sûr, que la reine se trouve à l'intérieur. Dans le cas où vous détruiriez le nid sans la reine, celle-ci ne mettrait pas longtemps à retrouver un abri pour un nouveau nid.



Nid secondaire : appeler un professionnel tant qu'il est actif (En période hivernale, ce n'est plus la peine, il est vide et ne présente aucun danger)



Impressionnant...



Vélo, abris, poubelle, arbres... les nids se cachent partout, mais sont très généralement en hauteur !



Nid en mode défense avant attaque.. fuyez !



...mais vide... c'est l'hiver !

ÉVITONS LA PROPAGATION SIMPLEMENT AVEC DES PIÈGES MAISON

Les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles meurent. Seules les reines (fécondées à l'automne) se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc... et n'en sortent que début février. C'est à ce moment que nous devons être prêts ! En disposant dans nos jardins, sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids. Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles en plastique d'eau minérale, de percer 3 petits trous puis de verser sur environ 9 cm un mélange composé de :

- 1/3 de bière blonde
- 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles)
- 1/3 de sirop de cassis

Laissez en place ces pièges de février jusqu'à l'automne. Changez la mixture de temps en temps pour qu'elle soit toujours attractive. Surtout assurez-vous que les occupants sont bien morts en vidant le piège car ils peuvent se réveiller et repartir. Laissez tout de même un ou deux frelons à l'intérieur, cela attirera

Agenda

UNE BELLE EXPOSITION POUR LA COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

Bernard Jamet, Président de l'Association des Anciens Combattants, avait mis un point d'honneur à mettre en place une exposition pour le centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. Il a rassemblé, avec l'aide des institutrices, les dessins des élèves et les agrémentés de documents d'époque pour les exposer sur des grands panneaux.

Ainsi, les enfants ont pu prendre conscience de cette guerre sans précédent et de ses exigences : armement, uniforme, rationnement, consignes de survie, sacrifices... Les enfants ont ainsi pu imaginer les conditions de vie sur le front des jeunes soldats contevillais de l'époque.



UNE NOUVELLE COMMISSION POUR LES ANCIENS COMBATTANTS



Après la disparition de Bernard Jamet, l'association des anciens combattants est désormais en sommeil. Dès lors, la municipalité a décidé de mettre en place un comité du souvenir, afin de préserver le devoir de mémoire, mais aussi d'organiser le 75^{ème} anniversaire de la libération de Conteville, prévu cette année.

De gauche à droite, M. Bourgault, Mme Lecerf, M. Lucas, M. Gilles, M. Hennaut, M. Delacroix et M. Ameline.

Santé

LA MUTUELLE COMMUNALE, GROUPEE ET NÉGOCIÉE !

La mutuelle communale consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs. Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire. Alors, si vous êtes retraités, agriculteurs, chefs d'entreprises, artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, salariés non affiliés par votre employeur, étudiants ou encore demandeurs d'emploi, et que vous souhaitez souscrire à une mutuelle, la municipalité vous convie à une réunion d'information animée par un agent AXA le vendredi 8 mars à 18H, salle du conseil de la nouvelle mairie. Si vous êtes intéressés, merci de remplir le questionnaire ci-joint et le déposer en mairie, sous enveloppe.

Votre journal